

MINISTRE DES EAUX, FORETS,
CHASSE ET PECHE

DIRECTION DE CABINET

DIRECTION GENERALE
DES ETUDES, DE LA PLANIFICATION
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DU CONTENTIEUX

SERVICE DES TEXTES, LOIS, TRAITES,
ACCORDS ET CONVENTIONS

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité-Dignité-Travail



Bangui, le

09 JUIL 2021

N° 161/MEFCP /DIRCAB/DGEPAJ/DAJC/STLTAC 21.

A

Monsieur le Président de la Haute Autorité Chargée
de la Bonne Gouvernance

-Bangui-

SECRETARIAT GENERAL
COURRIER ARRIVEE
ENREGISTRE LE 12/07/21
SOUS LE N° 1631/PAABG

Objet : Votre correspondance relative à la communication des textes légaux et réglementaires fixant les divers frais, taxes et menues recettes perçues par les Services des Eaux et Forêts sur les barrières.

Réf : V/L N° 134/HABG/P/VP/RG/21.

Monsieur le Président,

J'accuse réception de la correspondance par laquelle vous sollicitez du Département dont j'ai la charge, la communication des textes légaux et réglementaires fixant les divers frais, taxes et menues recettes perçues par les Services des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche sur les barrières installées sur les différents points de contrôle par axe routier sur tout le territoire.

En effet, d'après les investigations, les agents des Eaux et Forêts ne sont autorisés par aucun texte à percevoir des frais sur les barrières. Les produits forestiers et fauniques saisis entre les mains des personnes non détentrices de documents administratifs, patente ou autorisation devraient en principe être envoyés à l'Inspection préfectorale de la localité pour leur acheminement vers l'Administration centrale afin de procéder à la vente aux enchères publiques.

Ces mauvaises pratiques, contraires à la loi et qui mettent à mal l'économie du pays, sont malheureusement encouragées par certains commerçants qui, au lieu

de chercher à entrer en possession des documents administratifs cités ci- haut, préfèrent verser des petites sommes d'argent aux agents sur les barrières. Dorénavant, des mesures rigoureuses seront prises pour mettre un terme à ces comportements.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma franche collaboration.

**Le Ministre des Eaux, Forêts,
Chasse et Pêche**



AMIT IDRIS